

Conditions générales

- Les forfaits doivent se prendre dans la saison en cours, ils ne seront pas reportés l'année suivante.
- Le règlement du forfait devra être effectué dès la première leçon.
- Les rendez-vous manqués ne seront pas remplacés si nous ne sommes pas avisés 48h à l'avance.
- L'équipe des moniteurs est seule habilitée à juger de la nécessité d'annuler une séance ou de l'adapter aux conditions météorologiques.
- Nos bateaux sont assurés en responsabilités civile et en casco complète par le CVVT pour une navigation sur le lac Léman. La franchise reste à la charge des utilisateurs présents à bord au moment de l'incident